



Obtention du titre de Champion des Expositions Nationales

Conditions:

6 CACS obtenus lors des expositions à CAC exclusivement **dont 1 en "spéciale"** obtenus en 24 mois maximum et sous trois juges différents

1 excellent classé lors de la Nationale d'Elevage

TAN ou Brevet de broussaillage

Empreinte génétique ADN
La présence de l'empreinte génétique dans la base SCC est obligatoire pour la prise en compte de l'homologation

Test L2HGA (Acidurie L-2-Hydroxyglutarique) Clear

Test HC (Cataracte Héritaire) Clear

Test PEA (Potentiels évoqués auditifs)
(un sujet atteint de surdité unilatérale ou bilatérale ne pourra être homologué Champion de France)

- ✓ La demande d'homologation du titre de Champion des Expositions Nationales doit être présentée au club de race en charge
- ✓ Mise en application à partir du 1er juillet 2015 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 1er juillet 2015.

Ce titre permet l'engagement en classe champion dans toutes les expositions nationales, internationales en France ou à l'étranger

Les demandes accompagnées de tous les justificatifs doivent être adressées à :
SBTCF Richard CALLOCH 25 Avenue Delétang 94190 VILLENEUVE
SAINT GEORGES